

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2015

Présents : L. BARAFORT, T. SOUSTELLE, J-C GARNIER, J-L CHABROL, C. DONNARD, J-M JACQUOT, P. MAZOYER

Mme Claude Lise RIBOT, agent administratif est présente.

Mme Laure BARAFORT est secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 15h00.

Mme BARAFORT explique que pour des raisons techniques l'ordre du jour est modifié, seront traités les points suivants :

- Modifications des taux des impôts directs locaux
- Informations au sujet du budget de l'eau
- Proposition d'augmentation du temps horaire de l'adjoint administratif

Point 1 : Modifications des taux des impôts directs locaux

Taxe d'Habitation – Taxe Foncière Bâtie

Compte tenu de la baisse des dotations, il est proposé d'augmenter les taxes des impôts directs locaux comme suit :

Taxe d'Habitation : de 9,28% à 9,82 %

Taxe Foncière Bâti : de 12,41 à 12,99%

La Taxe Foncière Non Bâti reste inchangée à 79,85%

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal s'exprime dans ce sens.

Vote : à l'unanimité

Point 2 : Informations au sujet du budget de l'eau

Celui-ci a été voté au dernier conseil municipal, Mme Claude Lise RIBOT, adjoint administratif en place depuis le 1^{er} mars 2015 précise :

- que la FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) doit être interpellée pour récupérer une somme de 1130 euros.
- que l'ARS (Agence Régionale de Santé) a signalé un arriéré d'un an à reverser.

Ces deux opérations seront faites dans les meilleurs délais.

Point 3 : Présentation du Budget Prévisionnel 2015 de la commune

Laure BARAFORT a rencontré M. GREGOIRE, percepteur de La Grand Combe au sujet du document HELIOS qui est maintenant équilibré.

L'ensemble du budget primitif de la commune et de l'eau ont été repris ligne à ligne.

La nouvelle présentation est refaite ce jour.

- Mme Claude Lise RIBOT expose que 5073 euros sont aussi à récupérer auprès de la FCTVA.
- La subvention de 14 000 euros pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité de la salle polyvalente utilisable entre 2012 – 2014 est perdue pour la raison suivante : Outre le fait que la date d'échéance est dépassée, le dossier ne correspond plus aux modifications retenues. M. SOUSTELLE, présent à la réunion de la DDTM, rappelle que le Dossier Accessibilité des communes doit être déposé en juin 2015.
- Mme Christine DONNARD demande des explications sur les lignes de subventions, de dotations. Mme RIBOT donne les éléments de réponses, le budget ayant été vérifié et corrigé.
- Les membres du conseil abordent ensuite les points suivants, les réponses suivantes sont apportées.

La facture de télécommunications sera à étudier : il faut étudier le forfait et les factures de près. Il est proposé de supprimer la ligne du fax, internet pouvant la remplacer.

La ligne de dépenses « Electricité » inclut la consommation des pompes

La ligne « Combustibles » correspond à la consommation de copeaux. Pour l'hiver 2014-2015, la chaudière a fonctionné uniquement sur les copeaux provenant des pins coupés sur les parcelles communales. Dans la mesure où le volume de copeaux prévus pour la saison 2015-2016 a été jugé suffisant, il n'y a pas d'achat à prévoir.

La ligne « Affranchissement » est revue à la baisse vu le stock, de plus le courrier est déposé directement dans les boîtes aux lettres dans la mesure du possible.

La ligne relative au contrat Insertion CAE a été calculée et conservée jusqu'en fin d'année. Le contrat de Jean BRUNEL finit début juin 2015, on garde ainsi la possibilité de recruter une autre personne.

Mme C-L RIBOT souligne que les cotisations URSSAF ont été recalculées pour le premier trimestre 2015, les taux étant erronés. M. GREGOIRE, percepteur de La Grand Combe en est informé.

- La ligne « Maintenance » correspond à celle de la chaudière à bois ainsi que celle des candélabres.
- Pour information, le budget du CCAS est reporté à l'identique.

Après avoir pris connaissance de tous les points cités, et après en avoir débattu, le conseil passe au vote de ce nouveau budget primitif.

Voté à l'unanimité

Point 4 : Proposition d'augmentation du temps horaire de l'adjoint administratif

Accroissement du temps de travail hebdomadaire :

Proposition d'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires effectuées par l'adjoint administratif (de 16/35^{ème} à 20/35^{ème})

Et pour répondre plus efficacement à la charge de travail et à l'augmentation de la population de la commune, il est proposé que Madame Claude Lise RIBOT occupe :

- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe stagiaire à temps non complet à raison de vingt heures hebdomadaires (20/35^{ème}) à compter du 1er mai 2015, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.
- L'intéressée est classée au 1er échelon de son grade indice brut 340 indice majoré 321 avec une ancienneté de quatorze ans conformément au décret du 30.12.1987 susvisé prévoyant la prise en compte des services antérieurs à la nomination
- L'intéressée est soumise au régime général de la Sécurité Sociale et est affiliée à l'IRCANTEC (moins de 28 heures par semaine)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** :
d'adopter l'accroissement du temps de travail hebdomadaire proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 011, article(s) 6411, 64 532.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

1. Marianne d'or

Pierre MAZOYER regrette que l'article de Midi Libre ne mette pas la population lamelouzienne en avant plutôt que les adjoints et le maire.

Laure BARAFORT, Thierry SOUSTELLE et Jean-Claude GARNIER présents lors de la visite demandée par M. GRASSET (correspondant Midi Libre) relatent les faits :

pour eux, l'idée était bien de rendre hommage à l'esprit citoyen des habitants de la commune. La rédaction de l'article et la photo sont de M. GRASSET.
Jean-Luc CHABROL qui a proposé la parution de ce diplôme sur Midi Libre corrige le nom de l'ancien maire – M. BOURGUET. Un article de correction paraîtra dans le journal.

2. **Suite à l'abattage des pins**

Les employés de l'Association des Jardins du Galeizon ont laissé propre le chemin du Bois de Rame.

La séance est levée à 17h30

ANNEXES

Suite aux vérifications faites avec la sous-préfecture et la perception, le jeudi 9 avril, Mme RIBOT informe Mme BARAFORT et le Conseil des points suivants :

- **Pour l'exercice 2014 :**

Les sommes suivantes, nommées aux points 2 et 3 du compte rendu soient :

1138 euros et 5073 euros ont été versées et imputées dans la ligne 7411 – « Dotation forfaitaire » qui s'élève à 71 841,92 euros. La somme attendue à cette ligne aurait dû être de 37 660 euros.

Dans l'état actuel des choses, cette ligne 7411 correspond à l'ensemble des subventions et des dotations versées en 2014 (investissement et fonctionnement confondus)

Il est à noter que les sommes de la FCTVA auraient dû être imputées en « Recettes d'Investissement » comme toutes les subventions.

La répartition des subventions et dotations apparaîtront dorénavant aux articles qui leur correspondent.